



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

# PROJET D'ARRÊTÉ

Projet présenté par le DT

Contact suivi du dossier : Tél. 022 546.72.01

Contact secrétariat : Tél. 022 546.72.03

Version : - document4

A notifier par la Chancellerie d'Etat à :

## ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère sur le territoire de  
la commune de Cologny

## LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu la demande du Conseil administratif du 2 décembre 2008;

Vu le préavis favorable de la Commission cantonale de nomenclature du 10 mars 2009;

Vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975

### ARRÊTE :

Il est donné le nom de :

**Chemin des Grallets**

au chemin qui relie la route de La-Capite, à la hauteur du no 83, au chemin de Ruth; no 49.

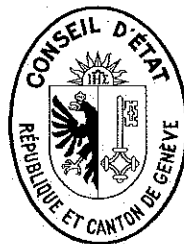
Ce nom provient du lieu-dit "Aux Grallets".

Entrée en vigueur de cette dénomination : 1<sup>er</sup> juillet 2009

Le code voie de cette artère est le : 62855

Communiqué à :

CHA	1 ex.
DCTI	1 ex.
DF	1 ex.
DI - OCP	1 ex.
DT	1 ex.
FAO	1 ex.



Certifié conforme,

Le chancelier d'Etat :